

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT FERMETURE
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION AVEC DEVIATION**

**REEMPLACEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE PSSA PAR UN PAC
Chemin Fond Clair à Mougon**

Le Maire de la Commune d'AIGONDIGNÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande en date du 06/11/2025, de la Sté EIFFAGE ENERGIE représentée par M. DUBECH Sébastien – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART

Travaux : Remplacement armoire électrique PSSA par un PAC – Chemin Fond Clair à Mougon sur la Commune d'AIGONDIGNÉ,

CONSIDERANT qu'il importe de faciliter les travaux,

ARRETE

Article 1 – Entre le 08/12/2025 et le 07/02/2026, la Sté EIFFAGE ENERGIE est autorisée à réaliser les travaux nécessaires pour le remplacement de l'armoire électrique PSSA par un PAC – Chemin Fond Clair à Mougon sur la Commune d'AIGONDIGNÉ.

Article 2 - Une signalisation réglementaire de fermeture à la circulation par route barrée avec déviation sera mise en place par EIFFAGE ENERGIE qui sera seule responsable des accidents ou incidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

DEVIATION :

- Chemin Bas
- Route d'Alleray
- Route de Fressines (RD 5)

Responsable des travaux : M. DUBECH Sébastien
Tél. : 06 68 54 28 36

Article 3 - Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 – Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous décombres, réparer tous dommages éventuellement causés, et rétablir à ses frais, après avis

donné 8 jours à l'avance à la Mairie, la voie publique et ses dépendances dans leur état initial.

Article 5 - Transmission de l'arrêté à :

- EIFFAGE ENERGIE – ZA de Baussais – 79260 FRANCOIS
- GENDARMERIE NATIONALE – 2 rue du 8 Mai - 79370 CELLES-SUR-BELLE
- SDIS / CTA 100 rue de la Gare – BP 19 – 79180 CHAURAY
- CCMEP / Service de ramassage des déchets
- ARCHIVES DE LA MAIRIE

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS, 15 rue de Blossac – BP 541 – 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Aigondigné,
Le 1^{er}/12/2025

Fernando TEXIER
Adjoint au Maire,
Délégué voirie

